

# DU CONSEIL

### Conseil du 11 mai 2015

Délibération n° 2015-0334

commission principale: proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s):

objet : Commission interdépartementale de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques

(CIDERST) du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon - Désignation de représentants du

Conseil

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification

et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Claisse

Président: Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 21 avril 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 13 mai 2015

Présents: MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guilland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, M. Millet, Mmes Nachury, Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, MM. Piegay, Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Sturla, Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés: Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Aggoun (pouvoir à Mme Piantoni), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à M. Compan), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Millet), MM. Charmot (pouvoir à Mme Crespy), Denis (pouvoir à Mme Frier), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Moretton (pouvoir à M. Suchet), Moroge (pouvoir à M. Cohen), Odo (pouvoir à M. Barret), Mmes Pietka (pouvoir à M. Genin), Tifra (pouvoir à M. Berthilier).

#### Conseil du 11 mai 2015

# Délibération n° 2015-0334

commission principale: proximité, environnement et agriculture

objet: Commission interdépartementale de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CIDERST) du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon - Désignation de représentants du Conseil

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 15 avril 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles prévoit dans son article 26 la création de la Métropole de Lyon qui se voit attribuer des compétence en matière d'environnement.

Le code de la santé publique prévoit la création, dans chaque département, d'un Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) qui concourt à l'élaboration, à la mise en oeuvre et au suivi, dans le département, des politiques publiques dans les domaines de la protection de l'environnement, de la gestion durable des ressources naturelles et de la prévention des risques sanitaires et technologiques. Il est également chargé d'émettre un avis, dans les cas et selon les modalités prévus par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, sur les projets d'actes réglementaires et individuels en matière d'installations classées, de déchets, de protection de la qualité de l'air et de l'atmosphère, de police de l'eau et des milieux aquatiques, de polices administratives spéciales liées à l'eau, d'eaux destinées à la consommation humaine et d'eaux minérales naturelles, de piscines et de baignades, de risques sanitaires liés à l'habitat et de lutte contre les moustiques.

Avec la création de la Métropole, le Préfet du Rhône va constituer une Commission interdépartementale de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CIDERST), commune à la Métropole et au Département du Rhône.

La composition du collège des collectivités locales de la CIDERST serait la suivante :

- CIDERST formation plénière :
  - . 1 représentant du Département du Rhône (1 titulaire et 1 suppléant),
  - . 1 représentant de la Métropole de Lyon (1 titulaire et 1 suppléant),
  - . 3 Maires ou leurs représentants ;
- CIDERST formation habitat insalubre :
  - . 1 représentant du Département du Rhône (1 titulaire et 1 suppléant),
  - . 1 représentant de la Métropole de Lyon (1 titulaire et 1 suppléant).

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

# **DELIBERE**

# Désigne :

- monsieur Jean-Luc Da Passano en tant que titulaire et monsieur Thierry Philip en tant que suppléant pour représenter la Métropole de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du collège des collectivités locales de la CIDERST formation plénière ;
- monsieur Thierry Philip en tant que titulaire et monsieur Jean-Luc Da Passano en tant que suppléant pour représenter la Métropole de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du collège des collectivités locales de la CIDERST formation habitat insalubre.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 mai 2015.